

Argelès-Gazost, le 12 juillet 2021,

**Mesdames et Messieurs les membres du  
conseil communautaire,**

**Mesdames et Messieurs, chers collègues,**

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 19 juillet 2021 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 31 mai 2021
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 31 mai 2021
- présentation du rôle et des activités de la Régie Haut-Débit des Hautes-Pyrénées (M. Philippe Collet)
- présentation du projet du Lac d'Estaing porté par le SIVOM de Labat de Bun (M. Thierry Dumestre-Courtiade)
- présentation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII - Mme Gaëlle Vallin)

### **1. FINANCES**

- 1.1. Redevance spéciale – annulation de factures 2018 et annulation partielle de factures 2019
- 1.2. Application de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### **2. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

- 2.2 Appel à projets « généraliser le tri à la source des biodéchets » de l'ADEME et de la Région Occitanie – information sur candidature

### **3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 3.1. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – protocole d'engagement

### **4. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET TOURISME**

- 4.1 Complexe sportif et touristique du Sailhet à Lau-Balagnas – validation du programme de modernisation

## **5. EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE**

- 5.1. Régularisation de la participation 2020 de la communauté de communes aux frais de mise à disposition de personnel et de charges de fonctionnement des bâtiments de la commune d'Arras-en-Lavedan pour les services périscolaires
- 5.2. Régularisation de la participation 2019 et 2020 de la communauté de communes à la commune d'Aucun aux frais de mise à disposition de personnel pour les services périscolaires
- 5.3. Règlement de restauration scolaire et du service périscolaire (sous réserve)

## **6. ENVIRONNEMENT**

- 6.1. Schéma directeur « Vélo et services vélo » - approbation

## **7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- 7.1. Information sur la fermeture des Gorges de Luz

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
Noël PEREIRA DA CUNHA

